

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG  
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE  
D'ALSACE ET DE LORRAINE



CREATION D'UN DEPOT D'ORDURES  
MENAGERES DE LA VILLE DE COLMAR  
DANS UNE CARRIERE A

WINTZENHEIM (Haut-Rhin)

RAPPORT GÉOLOGIQUE

10 NOVEMBRE 1972

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG  
SERVICE DE LA CARTE GÉOLOGIQUE  
D'ALSACE ET DE LORRAINE

Faire parvenir cet article à  Envoyer !

- Sur le fond il serait en effet inadmissible de déverser des ordures dans une gravière en eau ; Babat a pris la précaution de demander l'interversion de 3 à 4 m de matières inertes pour interposer une zone non saturée entre le dépôt et la nappe. Ne connaissant pas la date de la visite il est impossible de dire si cette étaisera suffisante, je crains que non il aurait probablement fallu une couche plus épaisse (5 à 6 m)
- Si le fond du dépôt n'est pas moyen la solution me semble nette - faisante (compte tenu du rapport Nijgher Babat tout le SPEPE) à condition de prendre quelques précautions.
- Sur la forme ce rapport est assez léger:
  - On ne connaît pas la date de la visite on ne peut donc pas se rendre compte des variations futures de la nappe.
  - dans la conclusion il est question d'un § 6, je pense qu'il s'agit du § 5 à moins qu'en § plus précis n'ait été oublié.
  - le contrôle aurait mérité d'être plus explicite:
    - où seront placé les piezomètres?
    - qui assurera le contrôle?
    - quelle sera la fréquence des contrôles?
    - quelles seront les éléments recherchés.
    - Où se trouvent les analyses?
  - En outre en cas de pollution:
    - quelles sont les mesures qui doivent être envisagées? (élargissement de la zone de contrôle, couverture du dépôt, création d'un voile de fixation, création d'une sébille avec système d'évitement de l'eau, le tout aux frais de la ville?)
- Le rapport n'aborde pas le problème des minéraux non hydrogénogéniques, c'est regrettable étant donné la proximité des habitations.
- Il manque l'intercalation des produits toxiques d'origine industrielle

Le Service de la Carte Géologique d'Alsace et de Lorraine a été chargé par la Préfecture du Haut-Rhin, en date du 19.9.1972, d'effectuer l'enquête géologique réglementaire concernant le projet de création d'un dépôt d'ordures ménagères de la ville de Colmar.

Un rapport a déjà été réalisé par le Service de la Carte Géologique d'Alsace et de Lorraine (21.3.1972) concernant les emplacements proposés par la ville de Colmar : "Fechtwald", "Hertenmatten" et "Kastenwald". Le site Kastenwald avait alors été retenu, compte tenu des conditions hydrogéologiques et des captages A.E.P. existants. Il est situé à 3 km à l'Est de la localité d'Andolsheim et à 8 km du centre de Colmar, donc assez éloigné de la ville.

## 1 - PROJET DE LA VILLE DE COLMAR -

Les Services Techniques de la ville ont alors pensé utiliser les gravières existant à l'Ouest de la ville, au "Neufeld", sur le ban de la commune de Wintzenheim, en bordure Sud de l'avenue de l'Europe. Il y est prévu la réalisation d'un parc de loisir avec plans d'eau dans les gravières ; les ordures, déposées en décharge contrôlée, formeraient des buttes donnant du relief au site du parc.

Ces gravières, en particulier celles situées le long de l'Avenue de l'Europe, reçoivent déjà des ordures en décharge sauvage. Les réclamations des habitants voisins ont amené la commune de Wintzenheim à placer une clôture autour de l'accès le long de la route de façon à limiter ces décharges sauvages.

Actuellement, la ville dépose ses ordures dans une gravière située le long de la déviation Ouest de la ville au "Oberhardt". Cette gravière sera bientôt comblée et le terrain réutilisé pour la culture de la vigne. On ne peut donc y continuer le dépôt des ordures en terril.

## 2 - CONDITIONS HYDROGEOLOGIQUES -

Les gravières du Neufeld sont situées sur le cône de déjection de la Fecht à son arrivée dans la plaine rhénane. La nappe d'eau souterraine se situe à 6 mètres de profondeur en période de hautes eaux, et à 10 mètres en période de basses eaux. Lors de la visite des lieux, seuls quelques légers affleurements de la nappe apparaissaient aux endroits les plus bas des gravières.

La nappe s'écoule vers l'Est, alimentée par la Fecht, et tout ce secteur constitue une zone d'alimentation en eau de bonne qualité (eau vosgienne) de la nappe phréatique rhénane.

### 3 - CAPTAGES EXISTANTS -

Les captages alimentant en eau potable la ville de Colmar sont situés :

- au Grosser Dornig, au Nord Est de la ville le long de l'Ill,
- au Neuland, au Sud de la ville le long de la Vieille Thur.

Seuls les captages du Grosser Dornig sont situés en aval de ces gravières, mais à une distance de 4 km.

Aucune pollution de ces captages A.E.P. n'est donc à redouter à partir de dépôt d'ordures dans ces gravières. Par contre, le forage en cours de réalisation, destiné à alimenter la nouvelle piscine est proche (environ 1 km en aval) et risque d'être contaminé. Il faudra veiller à y éliminer les eaux superficielles de la nappe.

Par ailleurs, un grand nombre de forages d'eau industrielle exploite la nappe dans la ville, le plus proche en aval étant à 1.700 mètres environ des gravières.

#### 4 - COMPATIBILITE DU DEPOT D'ORDURES ET DU PARC DE LOISIR -

On peut envisager de modeler le paysage actuel avec des ordures ménagères déposées en décharge contrôlée. De nombreux exemples existent déjà. Mais, ce projet amène plusieurs remarques.

- L'eau dans les gravières risque d'être polluée par des infiltrations sous les dépôts ou par le ruissellement sur les ordures. Il apparaît alors difficile d'utiliser les futurs plans d'eau pour la baignade.

- Dans une gravière voisine, située plus à l'Est, existe un dépôt de H.C.H. (pesticide) amené par les établissements UGINE-KUHLMANN de Huningue (actuellement une petite étude est en cours pour analyser la pollution résultante dans la nappe de ce dépôt de résidus de pesticide). Il faudra tenir compte de la présence de ce dépôt très toxique dans le cadre du parc de loisir. Par ailleurs, ce dépôt se situe 700 mètres en amont du forage du stade nautique.

- Compte tenu des battements importants de la nappe dans ce secteur, il semble difficile d'utiliser des plans d'eau en relation directe avec la nappe

#### 5 - AMENAGEMENTS POSSIBLES - PRESCRIPTIONS -

Actuellement la gravière peut être acquise par la ville, mais des pourparlers sont nécessaires pour le terrain adjacent, qui borde le carrefour Ligibel.

On peut alors prévoir le déroulement des opérations suivant :

- Dépôt en décharge contrôlée des ordures à partir du CD 1 bis dans la gravière Schumacher, après comblement avec matériau de démolition sur 3 à 4 mètres d'épaisseur, de façon à mettre hors d'eau les ordures en période de hautes eaux de la nappe.

- Dès que le terrain entre la gravière Schumacher et l'avenue de l'Europe est acquis, constitution d'une butte par dépôts des ordures en décharge contrôlée à partir du sol existant et arrêt du dépôt des ordures dans la gravière.

- Il serait souhaitable de limiter à 3 ans le temps de déversement des ordures dans la gravière.

- On devra installer des piézomètres en aval des dépôts pour analyse périodique d'échantillons d'eau prélevés dans la nappe.

- CONCLUSIONS -

Compte tenu des conditions hydrogéologiques locales et des captages A.E.P. et A.E.I. existants, AVIS FAVORABLE est donné à l'exploitation de la gravière Schumacher et des terrains adjacents (commune de Wintzenheim) pour une décharge contrôlée des ordures ménagères de la ville de Colmar, sous réserve d'appliquer les prescriptions énoncées paragraphe 6.

5?

Le Directeur du Service de la Carte Géologique d'Alsace et de Lorraine

L. SIMLER

Annexe 1 : Plan de situation 1:5.000

Annexe 2 : Prescriptions de la décharge contrôlée